Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 5

Artikel: Le bain public

Autor: Steiger, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-120314

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE BAIN PUBLIC

Le bain public en plein air, en piscine fermée ou en baignoire, pose certaines questions dignes de retenir notre attention.

Les plages et, d'une manière générale, les surfaces libres, sont devenues de plus en plus nécessaires dans nos villes par le fait de l'extension des agglomérations urbaines. La croissance périphérique allonge la distance du centre à la zone de délassement et appelle la création de surfaces de verdure dans la ville même. Ce besoin explique la fréquence grandissante des bains en plein air.

Dans la plupart des villes suisses, à Zurich en particulier, le degré de saturation des bains et plages publics a été rapidement atteint, au fur et à mesure de leur établissement. Malgré cela, il n'y a que 1 à 1,5 visite annuelle de la plage par tête d'habitant (à Zurich).

On peut donc tirer la conclusion suivante : *le besoin en nouvelles plages ou piscines est très grand dans la plupart de nos villes suisses ; de nouveaux établissements attireront probablement de nouveaux baigneurs.*

La régression de fréquence durant les premières années est souvent observée. Ce phénomène, sauf cas exceptionnels, s'explique par l'adaptation à la capacité normale du bain. Lorsqu'il y a surpopulation (par exemple plage de Wollishofen — max. 13,000 visiteurs), le délassement devient problématique, le gazon est bientôt anéanti, d'où diminution de surface utile et par conséquent de visiteurs.

Un gazon bien entretenu est indispensable pour maintenir la capacité d'une plage.

Parmi les plages publiques, celles situées dans la zone urbaine sont accessibles pour l'utilisation quotidienne. Un éloignement plus grand ne permet la visite que le samedi ou le dimanche. Ces plages de « week-end » devraient cependant être particulièrement développées en Suisse, où les conditions orographiques sont particulièrement favorables.

La répartition des bains publics doit être adaptée à chaque ville : Répartition dans les différents quartiers (Zurich), vaste plage unique reliée par train rapide au centre (Barcelone), répartition en nombreuses petites plages hors de ville (Helsingfors) ou en piscines de parc entre les mas d'habitation (projet Le Corbusier pour Anvers).

L'aménagement de barbotières pour les enfants (bassin de 30 cm. de profondeur) dans les quartiers très denses, est particulièrement recommandable.

La mer

Le lac

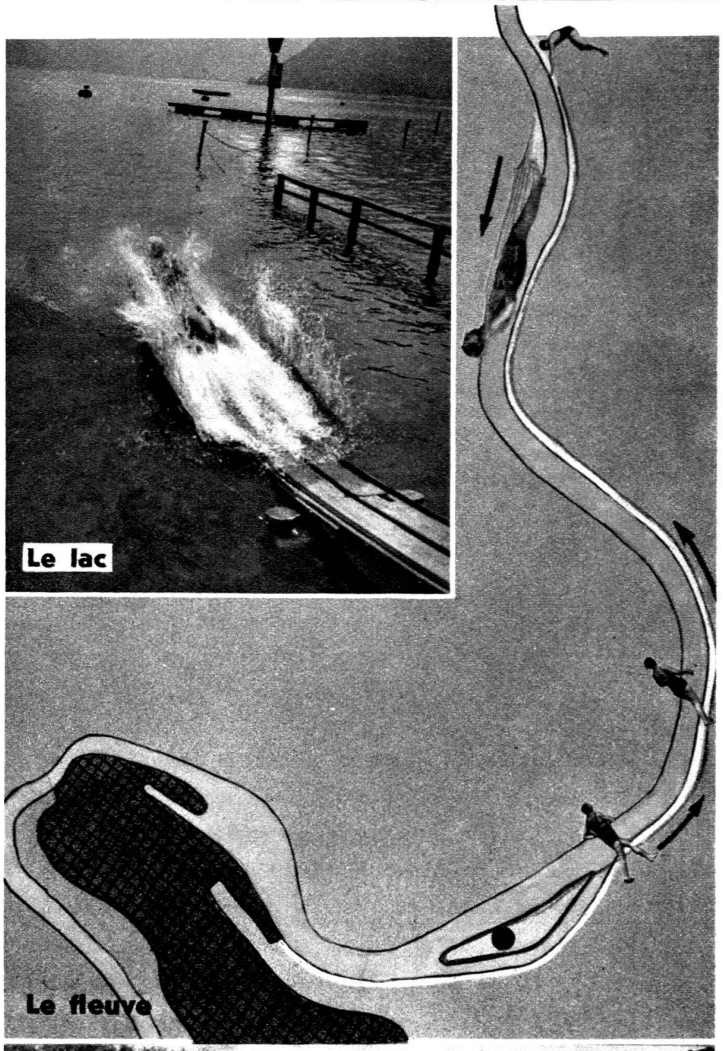
Le fleuve

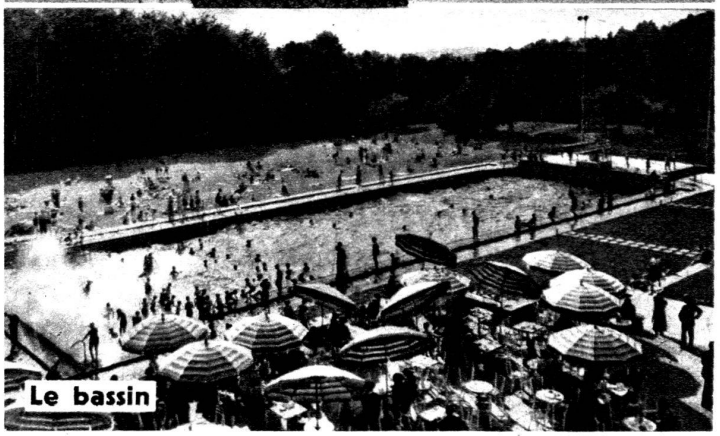
Le bassin

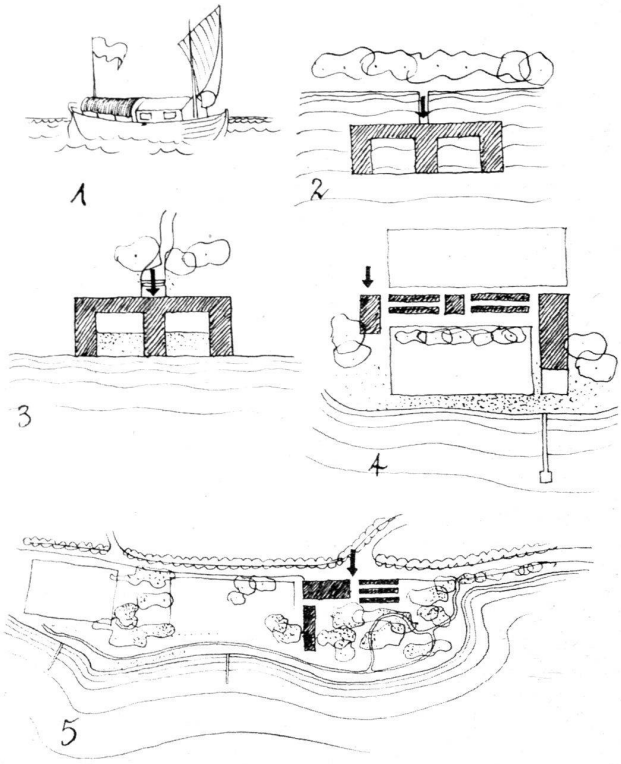

Développement historique des bains en plein air :

1. Bateau de bain.
2. Maison flottante avec séparation pour dames et messieurs.
3. Maison de bain avec séparation pour dames et messieurs.
4. Bains de famille pour dames et messieurs avec gazon et sable, place de sports limitée.
5. Bains de famille avec grand espace.

Croquis de Roth, arch.

Il y a quinze ans à peine, les bains publics de famille ne rencontraient guère d'approbation ; aujourd'hui, ils font partie intégrante de l'hygiène populaire. Leur développement n'a cependant pas encore atteint le degré souhaitable d'une *incorporation intégrale aux promenades* mêmes, comme c'est le cas des bains de mer. Toutefois, on peut constater une évolution assez rapide du bain strictement fermé à un aménagement plus libre du bain de famille ; nous verrons certainement par la suite une subordination plus grande encore aux beautés naturelles du site.

Les observations sur le danger des excès du bain de soleil sont parfaitement justifiées ; il faut donc énergiquement intervenir pour *donner à nos plages des ombrages suffisants.* Là où manquent les arbres, on peut facilement installer des parasols ou des parois mobiles.

LA PISCINE PUBLIQUE COUVERTE

Dans notre ville comme ailleurs, la piscine fermée a fait l'objet de nombreuses études qui n'ont pas encore abouti. L'expérience montre que seules des taxes d'entrée modiques

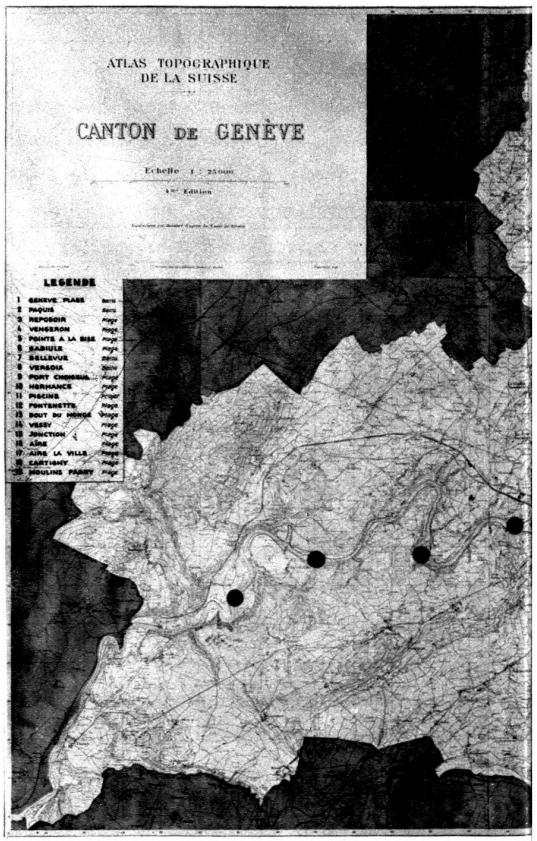

Plages et bains existant ou proj

● Plage naturelle (lac ou cours d'eau.
▪ Piscine en plein air.
▪ Piscine en plein air avec installation de chauffage

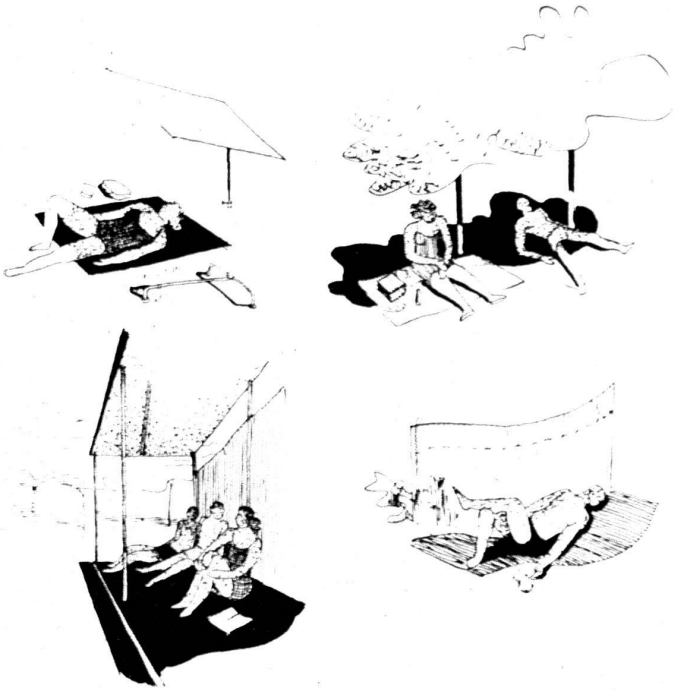

L'ombre est nécessaire si l'on veut éviter de graves troubles de l'organisme.
En haut : Mauvaise disposition d'une plage sans ombre.
En bas : Exemples d'ombrages naturels et de recours à tentes, parasols et palissades quand ces ombrages font défaut.

Croquis de Roth, arch.

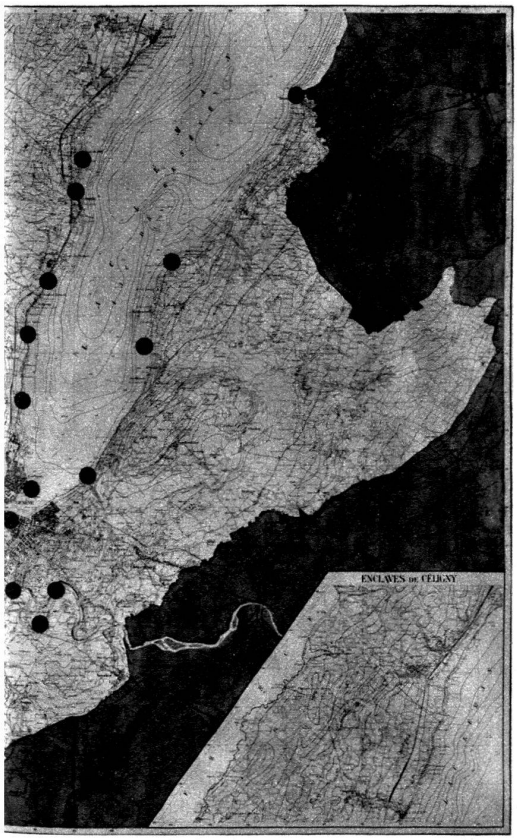

ans le canton de Genève.

peuvent rendre populaire un projet semblable. L'idée du rendement immédiat ne peut donc pas être déterminant, comme c'est d'ailleurs le cas pour les écoles, les terrains de sport, les promenades, etc. *Le calcul doit être envisagé en fonction de la santé publique ;* cela complique peut-être les données, mais, en fin de compte, le recul de la tuberculose et d'autres maladies est bien à mettre en balance.

Au point de vue de l'hygiène publique, le bassin de natation ne devrait être réalisé qu'en liaison avec les bains d'air chaud et vapeur.

Il ne s'agit donc pas de combler simplement une lacune pour l'entraînement sportif, mais de créer une occasion de régénération corporelle, comme cela doit être aussi le cas de la plage d'été. C'est pour cette raison que la piscine et ses installations seraient avantageusement annexées aux bains d'été, car il n'existe pas de mesure de salubrité plus efficace et plus économique que le traitement de la peau à diverses températures.

(Traduction libre.) R. STEIGER.